

CONDITIONS GENERALES DU PACK PRO (18 mars 2026)

L'adhésion au Pack Pro est non cessible et réservée aux professionnels (sociétés, commerçant, artisan, profession libérale, auto-entrepreneur, associations loi 1901) résidents français (hors DOM TOM) et pour des locations effectuées en France continentale (hors Corse), et en Europe.

Le Pack Pro permet à son titulaire professionnel de bénéficier d'avantages tarifaires sur les locations de véhicules **(sous réserve de disponibilité du véhicule)** ainsi que de l'adhésion directe au programme de fidélité Hertz Gold Plus Rewards pendant la durée de l'adhésion au Pack Pro.

I. AVANTAGES TARIFAIRES POUR LES VÉHICULES DE TOURISME ET UTILITAIRES EN FRANCE

Des Tarifs préférentiels pour les locations de véhicules utilitaires, en France

Pack Pro : de 150 à 300 km/jour en fonction de la durée de location. La formule au mois inclut 4500 km. En cas de dépassement du forfait kilométrique, des frais pour kilométrages complémentaires sont applicables. Les montants sont détaillés dans la grille tarifaire.

Le détail de ces grilles de tarifs préférentiels est remis au comptoir des agences Hertz proposant le Pack Pro. Tarifs préférentiels Hertz non modifiables pendant les 12 mois de l'adhésion.

Les catégories de véhicules non indiquées sur la grille tarifaire seront facturées au tarif public.

Des Tarifs préférentiels pour les locations de voitures, en France

Pack Pro : de 200 à 300 km/jour en fonction de la durée de location. La formule au mois inclut 3 600 km. En cas de dépassement du forfait kilométrique, des frais pour kilométrages complémentaires sont applicables. Les montants sont détaillés dans la grille tarifaire.

Le détail de ces grilles de tarifs préférentiels est remis au comptoir des agences Hertz proposant le Pack Pro. Tarifs préférentiels Hertz non modifiables pendant les 12 mois de l'adhésion.

Les catégories de véhicules non indiquées sur la grille tarifaire seront facturées au tarif public

Le Pack Pro inclut :

- La suppression partielle de la franchise dommages (CDW)
- La suppression partielle de la franchise vol, tentative de vol ou vandalisme (TP)
- Le supplément Jeune conducteur
- Des remises sur les options telles que rachat de franchise total ou partiel, assurance personnelle, conducteur additionnel.
- L'assistance 24H/24 et 7J/7

Le Pack Pro n'inclut pas : les frais annexes et les options tel que précisé sur la grille tarifaire. Le prix des frais annexes et des options est modifiable à tout moment et sans préavis.

II. ACCES DIRECT AU PROGRAMME DE FIDELITE HERTZ GOLD PLUS REWARDS

Lors de sa souscription à l'offre Pack Pro, le client peut adhérer gratuitement au programme de fidélité Hertz Gold Plus Rewards réservé aux meilleurs clients. Pour en bénéficier, le client devra fournir son adresse e-mail complète et valide lors de son adhésion au Pack Pro. Un e-mail lui sera ensuite envoyé avec un lien internet lui permettant de s'inscrire et de bénéficier ainsi des avantages suivants :

- Comptoirs prioritaires dans plus de 4000 agences dans le monde
- Points de fidélité Gold Plus Rewards cumulables dans les agences Hertz participantes en Europe et dans le reste du monde. Ces points sont ensuite échangeables contre des locations Hertz. Description du programme sur hertz.fr, rubrique Fidélité/Cartes de réduction.
- Des offres promotionnelles régulières.

III. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le Titulaire du Pack Pro doit être un professionnel (société, commerçant, artisan, profession libérale, auto-entrepreneur, association loi 1901) et obligatoirement compléter le formulaire d'adhésion sur Hertz.fr à la rubrique Pack PRO et déposer un Kbis/ déclaration de création d'association. L'acceptation de l'offre implique de communiquer toutes les informations demandées sur le formulaire d'adhésion.

Le Titulaire doit être âgé de 19 ans minimum.

Pour bénéficier des avantages du Pack Pro, le Titulaire doit effectuer ses locations en France continentale (hors Corse). Il doit être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux Conditions générales de Location et aux règles de qualification Hertz ou franchisés Hertz en vigueur (âge, permis et moyens de paiement acceptés suivant la catégorie du véhicule loué).

Après confirmation de l'adhésion par le Titulaire, Hertz adresse un accusé de réception par voie électronique à l'adresse email du Titulaire confirmant l'acceptation définitive de l'offre.

IV. REGLEMENT DU PACK PRO

Le Pack Pro est délivré moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 39 € TTC, et d'un renouvellement à 29€ TTC.

Son règlement peut être effectué :

- Par carte bancaire : sur hertz.fr ou directement au comptoir ou lors d'une réservation auprès de la centrale de réservation téléphonique (0 825 861 861, 0.18€ttc/min)
- Directement sur le contrat de location souscrit par le client : au comptoir, ou lors d'une réservation auprès de la centrale de réservation téléphonique (0 825 861 861, 0.18€ttc/min).

Le Titulaire recevra par email, le code tarif (CDP) de son Pack Pro, ainsi que sa facture d'adhésion dans un délai de 2 à 3 semaines.

Hertz se réserve le droit de ne pas délivrer le Pack Pro en cas d'inexactitude ou d'insuffisance des informations fournies. Dans ce cas, Hertz procédera au remboursement de la cotisation éventuellement versée. Hertz peut mettre fin au droit du Titulaire d'utiliser sa carte Pack Pro et en ordonner la restitution en cas d'inexécution par le titulaire, de ses obligations résultant de tout contrat conclu par ce dernier avec Hertz ou les partenaires de la carte. Cette décision d'Hertz donnera lieu au remboursement de la dernière cotisation, si la carte n'a jamais été utilisée au cours de l'année. La cotisation entamée est due pour l'année entière et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel.

Hertz France - Société par actions simplifiée au capital de 58 808 728 Euros - 377 839 667 R.C.S. Versailles - APE 7711 A - N° TVA intracommunautaire : FR 02 377 839 667

Siège social : 6 avenue Gustave Eiffel - 78180 Montigny Le Bretonneux

V. DUREE DE L'ADHESION

Le Pack Pro est valable 1 an à compter de la date d'émission, et sera renouvelé par décision du porteur, moyennant paiement de la cotisation applicable au moment du renouvellement. Hertz se réserve le droit de ne pas la renouveler.

A défaut de renouvellement de l'adhésion annuelle au Pack Pro, les tarifs publics s'appliqueront à toutes les locations postérieures à son expiration, pour les réservations non prépayées effectuées avant la date d'expiration annuelle de l'adhésion pour des locations devant avoir lieu après la fin de l'adhésion.

VI. CONDITIONS D'UTILISATION

Les remises et tarifs ci-dessus ne sont en aucun cas cumulables avec d'autres remises, promotions ou tarif négocié. Le Titulaire du Pack Pro est responsable de l'utilisation de celui-ci. En cas de perte ou de vol de sa carte, le titulaire devra en informer le service Marketing de Hertz France SAS — 6 avenue Gustave Eiffel - 78180 Montigny-le-Bretonneux, par lettre recommandée avec accusé de réception. Sur sa demande écrite, une nouvelle carte lui sera délivrée sans coût supplémentaire pour la durée restant à couvrir.

Le Titulaire du Pack Pro a l'obligation de respecter les présentes conditions, sans exception, et ne peut en aucun cas se faire rembourser ou vendre les produits et services liés à l'utilisation de cette carte. La possession d'un Pack Pro ne garantit pas la disponibilité d'un véhicule.

Les locations effectuées au moyen du Pack Pro sont soumises aux Conditions Générales de Location Hertz ou franchisés Hertz, en vigueur au moment de la prise en charge du véhicule. Le Pack Pro n'est pas un moyen de paiement. Au départ de la location, le Titulaire de la carte doit présenter une carte bancaire à son nom et acceptée par Hertz.

Hertz ne saurait, en aucun cas, être tenu responsable des litiges nés entre le titulaire d'un Pack Pro et les prestataires autres que Hertz.

Tout litige pouvant naître entre le Titulaire (ayant contracté en qualité de professionnel) d'un Pack Pro et Hertz, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles, ou de tout autre juridiction au seul choix de Hertz ou de ses franchisés et affiliés.

L'usage d'un Pack Pro implique l'acceptation, sans réserve ni restriction des présentes conditions.

VII. DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées par Hertz France en qualité de responsable de traitement, dont les coordonnées sont : Hertz France S.A.S. – 6 avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

La finalité du traitement mis en œuvre est de permettre l'adhésion à la « Carte Hertz Pack Pro », qui consiste en un programme d'avantages incluant une offre tarifaire préférentielle pour la location de véhicule, et des services offerts durant les locations.

La base juridique du traitement est le contrat d'adhésion au programme tel que décrit dans les conditions générales. Ces données sont conservées pendant trente-six mois (douze mois d'adhésion et vingt-quatre mois pour permettre le renouvellement).

Les données sont destinées à Hertz France. Pour le traitement de ces données, Hertz France fait appel à son sous-traitant, la société The MIT COMPANY.

Hertz France - Société par actions simplifiée au capital de 58 808 728 Euros - 377 839 667 R.C.S. Versailles - APE
7711 A - N° TVA intracommunautaire : FR 02 377 839 667

Siège social : 6 avenue Gustave Eiffel - 78180 Montigny Le Bretonneux

Toutes les données recueillies et suffixées par un astérisque (*) sont nécessaires pour adhérer au programme. En l'absence de recueil de ces données, il ne vous sera pas possible d'adhérer au programme.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexactes. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, et vous pouvez également vous opposer au traitement, dans les cas et dans les limites prévues par la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies à Hertz France, dans les conditions prévues par la législation applicable. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication après votre décès de vos données à caractère personnel traitées par Hertz France, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le groupe HERTZ a désigné un Délégué à la protection des données, qui peut être contacté par e-mail à euprivacy@hertz.com ou par courrier à : Data Protection Officer, Hertz Europe, 11 Vine Street, Uxbridge, Middlesex, UB8 1 QE, UK.

Pour ce qui concerne le présent traitement, vous pouvez exercer les droits dont vous disposez en écrivant à Hertz France S.A.S. - Hertz Pack Pro - Service Marketing – 6 avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny le Bretonneux sous réserve de justifier de votre identité en joignant une copie de votre pièce d'identité à votre demande.

Vous pouvez introduire une réclamation relative aux traitements de vos données à caractère personnel auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – www.cnil.fr – 3 place de Fontenoy 75007 Paris.

VIII. ETHIQUE ET COMPLIANCE

Aux fins de la présente clause :

« **Personnes Affiliées** » désignent les administrateurs, actionnaires, filiales, dirigeants, cadres, employés et/ou agents d'une partie.

« **Agent Public** » désigne un fonctionnaire élu ou nommé, un employé ou un agent d'un gouvernement national, régional ou local, d'un État ou d'un département, d'une agence ou d'une institution d'un tel gouvernement/État ou d'une entreprise dans laquelle un tel gouvernement/État détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire ou de contrôle ; un fonctionnaire d'un parti politique ; un candidat à une fonction publique ; un fonctionnaire, un employé ou un agent d'une organisation publique internationale ; et tout conjoint ou membre de la famille proche qui lui est lié.

« **Autorité de Sanction** » désigne le gouvernement des États-Unis d'Amérique (y compris, mais sans s'y limiter, le Département d'État, le Département du commerce et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain), le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne, le Royaume-Uni ou le gouvernement de tout pays ayant compétence sur les parties.

« **Personne Sanctionnée** » désigne : (a) toute personne physique ou morale figurant sur une liste de personnes sanctionnées établie par une Autorité de Sanction (y compris la liste des ressortissants spécialement désignés (SDN) et la liste des identifications sectorielles ou des sanctions (SSI)) ; ou (b) toute personne physique ou morale détenue ou contrôlée directement ou indirectement par une ou plusieurs personne(s) désignée(s) au point (a) ci-dessus.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord, le titulaire du Pack Pro s'engage (y compris pour ses Personnes Affiliées) :

Hertz France - Société par actions simplifiée au capital de 58 808 728 Euros - 377 839 667 R.C.S. Versailles - APE
7711 A - N° TVA intracommunautaire : FR 02 377 839 667
Siège social : 6 avenue Gustave Eiffel - 78180 Montigny Le Bretonneux

(a) se conformer à toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption qui sont applicables à l'exécution de ses obligations et activités (ensemble, les « Réglementations anti-corruption applicables »).

(b) notifier sans délai déraisonnable toute enquête ou procédure judiciaire engagée à l'encontre de cette partie par une autorité publique en raison d'une violation ou d'une violation présumée des Réglementations anti-corruption applicable.

Le titulaire du Pack Pro déclare et garantit que lui-même et ses Personnes Affiliées ne sont pas (et n'ont pas été au cours des trois dernières années) des Agents Publics ou des Personnes Sanctionnées en ce qui concerne les activités entrant dans le champ d'application du présent accord. Si, à tout moment pendant la durée du présent accord, le titulaire du Pack Pro et/ou l'une de ses Personnes Affiliées sont nommés, désignés ou deviennent autrement un Agent Public ou une Personne Sanctionnée, le titulaire du Pack Pro en informera Hertz par écrit dans les trois (3) jours ouvrables. Si, de l'avis de Hertz, ces changements augmentent considérablement les risques liés à sa relation avec le titulaire du Pack Pro, Hertz peut résilier l'adhésion au Pack Pro, sans responsabilité, moyennant une notification écrite au le titulaire du Pack Pro .

Le titulaire du Pack Pro déclare et garantit que tous les fonds utilisés pour effectuer des paiements au titre du présent accord proviennent de sources légitimes et que ces fonds ne constituent pas le produit d'une conduite criminelle ou le produit du financement du terrorisme. Le titulaire du Pack Pro Client s'engage à respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations locales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux sanctions économiques et commerciales.

Toute violation de la présente clause sera considérée comme une violation substantielle autorisant à résilier immédiatement par notification écrite la présente adhésion au Pack Pro.

LES CONDITIONS GENERALES DU PACK PRO SONT MODIFIABLES PAR HERTZ À TOUT MOMENT SANS PREAVIS.